

KIBUNGU, le 1 avril 1957.-

OBJET:

P.V. n° 103/LD.
Aff. Mugasa Didas.

No

/Just./LD.-

KIBUNGO



1431

A Monsieur le Juge de Police

à

KIBUNGU.-

Monsieur le Juge de Police,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir mon procès-verbal n° 103/LD. à charge du nommé MUGASA Didas, suite à la plainte de Monsieur le Docteur CROCKAERT J. médecin à la Cemubac à Gishari.

Veuillez trouver ci-joint, un résumé de l'affaire.-

L'Officier de Police Judiciaire,
L. DE ZUTTER.,

Plaignant : Dr . Crockaert
Prévenu : MUGARA Didas (Gishari)
Témoins : Kabera Caroli (Travailleur Cemibac)
Kabeja Oswald (Aide-Infirmier)
Infractions : 1/ Présence illégale au Sanatorium. Ord. 74/213 du 22.6.54
Chap. XXIX art. 15.
2/ Tentative à soustraire des malades au traitement leur
imposé. Même ordonnance Chap. VII art . 82,5 art. 81.

Exposé des faits : L'année passée, une soirée du mois de décembre, un certain nommé MUGASA a été surpris dans l'enceinte du Sana, lequel avait demandé au travailleur KABERA C. d'avoir la permission pour fournir aux malades de la bière indigène. Le travailleur est allé avertir le gardien de nuit et à sa présence, le prévenu a pris la fuite. Les témoins ont vu à l'extérieur de l'enclos, une petite cruche mais ne sont pas au courant du contenu. En plus, le prévenu MUGASA a insulté les employés du Sana.

CONCLUSION : MUGASA s'est rendu coupable pour les infractions citées ci-dessus au moins si on peut croire le plaignant et témoins.
De la part du prévenu, il nie radicalement tous les faits mis à sa charge.-

L'Officier de Police Judiciaire,
L. DE ZUTTER.,

PRO JUSTITIA.

Infr. Ord. 74/213 du 22.6.54

Présence illégale au Sana. Chap. XXIX art. 15.

Tentative à soustraire des malades au traitement leur imposé.

Chapitre VII art. 82,5 art. 81.

L'an mil neuf cent cinquante sept le vingt sixième jour du mois de mars, devant Nous DE ZUTTER, Luc, Robert, Hubert, Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kibungu, nous trouvant à Rwanmagana, comparaît le nommé KABERA Caroli, fils de Ruberandinda(e.v.) et de Nyirangiye Véronique(e.v.) originaire de la colline Ruhunda s/cheff. Gati-Cheff. Buganza-Sud, Territoire de Kibungu, y résidant, race mututsi des abanyiginya, profession: travailleur Cemubac, qui répond, après avoir prêté serment, suite à une lettre du Docteur Crockaert, dans laquelle il se plaint contre le nommé MUGASA pour proposition de vente de boissons aux malades du Sanatorium, à nos questions :

Q. L'année passée le 19.12.56 avez-vous vu le nommé MUGASA Didas dans l'enceinte du Sanatorium ?

R. Oui.

Q. Qu'est-ce qu'il est venu faire ?

R. Mugasa est venu chez moi devant le bâtiment du Sanatorium, demander pour parler aux malades. Je lui ai demandé ce qu'il voulait, il m'a répondu qu'il avait du pombe à débiter. Je suis allé avertir directement l'infirmier de garde. En revenant, nous avons trouvé que le prévenu se trouvait déjà à l'extérieur. Nous l'avons poursuivi; arrivés tout près de l'enclos, il a ôté son poignard en disant "qu'un chien de vous n'arrive". Nous avons craint et le lendemain matin on a avisé le Docteur.

Q. C'était vers quelle heure ?

R. Vers 18,30 h.

Q. Vous avez vu la cruche de bière ?

R. Oui, Mugasa l'avait déposée à l'extérieur de l'enclos

Q. C'est la première fois qu'il est venu débiter de la bière ?

R. Oui que je sache.

Q. Quel est le nom de l'infirmier de garde qui a vu également le nommé Mugasa ?

R. Kabeja Oswald.

Q. C'est tout ce que vous savez ?

R. Oui, c'est tout.

sé/ Le comparant.-

Comparait ensuite le nommé MUGASA, Didas fils de Ruhara(e.v.) et de Nyirar numa(e.v.) originaire de la colline Zuhore, s/chefferie Munyiginya, chefferie Buganza-Sud Territoire de Kibungu y résidant, race muhutu des abasinga, profession maçon, état civil marié, père de 3 enfants qui répond comme suit à nos questions :

Q. Vous n'avez jamais eu l'intention d'aller vendre de la bière aux malades du Sanatorium à Gishari ?

R. Non, dans toute ma vie, ni au Sana, ni au marché, j'ai débité de la bière.

Q. Connaissez-vous le nommé Kabera Caroli ?

R. Oui.

Q. Vous vous entendez bien avec ce Kabera ?

R. Je n'ai pas d'amitié particulière avec celui-là.

Q. Savez-vous que vous êtes prévenu d'être trouvé dans l'enclos du Sanatorium, l'année passée, en décembre, une soirée vers 18,30 h. et que le travailleur Kabera C. vous a surpris ?

R. Non, je ne sais pas ce n'est pas moi.

Q. Quels sont les moyens de votre défense ?

R. Oui, j'ai travaillé longtemps au Sana, je connais le règlement assez bien, à 6 h. les malades vont au lit et je n'aurais pas pu me risquer d'entrer dans les salles.

J'aurais pu apporter la bière à midi ou à 16 h. quand les malades se promènent, en tous cas je ne l'ai pas fait.

Le comparant,
(empreinte digitale)

Q. Comparaît le nommé KABEJA Oswald fils de Rwangabo(e.v.)et de Musanikare(e.v.) originaire de la colline Nkamba, s/chefferie Rukiga, Territoire de Biumba, résidant à Kiyanza, s/chef Ndamage, chefferie Buriza, Territoire de Kigali, race mututsi des abagesera profession aide-infirmier, état civil: pere de 4 enfants qui serment prêté, répond comme suit à nos questions.

Q. Vous avez vu également Mugasa, l'année passée au mois de décembre, dans l'interieur de l'enclos du Sana, le soir vers 18,30h.

R. Oui, Kabera est venu m'avertir, les malades étaient déjà entrés. Du moment que nous voudrons poursuivre le nommé Mugasa il s'est enfuit. Un petit enfant portait une cruche. Lui, arrivé à l'extérieur de la haie s'est arrêté et nous a insulté en disant: "le chien qui veut sauter la haie n'a qu'à venir" Nous l'avons laissé partir.

Q. Mugasa était-il muni d'un poignard ?

R. Non, seulement d'un canif

Q. C'est la première fois que Mugasa vient au Sana pour débiter de la bière ?

R. Pendant ma garde je ne l'ai jamais vu

Q. Autrement connaissez-vous le Mugasa ?

R. Non, vu que je suis étranger.

Q. C'est tout ce que vous savez en rapport de Mugasa ?

R. Oui, c'est tout.

sé/ Le comparant.-

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,
L. DE ZUTTER.,